

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU الأمة
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 9 – Octobre – Décembre 2003

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2003 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

NEUF ANS DE CLANDESTINITE

Le Docteur Salah Eddine Sidhoum, défenseur des droits de l'Homme entré en clandestinité en décembre 1994, a décidé de réapparaître le 29 septembre 2003.

Salah Eddine Sidhoum, accompagné de Kamel Daoud, chirurgien à la retraite, de Nassera Dutour, porte-parole du Collectif des familles de disparus, et de ses avocats, s'est présenté au tribunal d'Alger pour dénoncer le jugement prononcé à son encontre le 10 mars 1997 qui le condamnait à 20 ans de réclusion et à une amende de 500 000 mille dinars.

Après avoir été entendu par l'adjoint du procureur général, cet homme de cinquante ans a été transféré à la prison de Serkadji (Alger) où il a été incarcéré dans des conditions sanitaires déplorable. Durant sa détention qui a duré 18 jours, il a observé une grève totale de la faim. Au terme de 15 jours de détention, ses avocats avaient demandé une mise en liberté provisoire le 14 octobre 2003 qui avait été rejetée. Finalement, Salah Eddine Sidhoum a été acquitté et remis en liberté deux jours après, le 16 octobre 2003.

Ce jour-là, les familles de disparu(e)s Algérie se sont rassemblées toute la journée devant le tribunal d'Abane Ramdane à Alger pour manifester leur soutien. Elles ne se sont dispersées qu'en fin de journée à l'annonce du verdict confirmant l'innocence de ce militant.

Par le passé, le Dr Sidhoum avait fait l'objet de mesures d'intimidation. En 1980, ses prises de position en faveur de la libération de personnes arrêtées lors des manifestations du printemps berbère et en 1988 sa dénonciation des tortures pratiquées dans les commissariats lui vaudront d'être menacé par la Police politique. Mais ce n'est qu'après le coup d'état du 11 janvier 1992 que les autorités oseront l'arrêter pour la première fois.

Fervent défenseur des droits de l'Homme, Salah Eddine Sidhoum alertait la communauté internationale sur la pratique de la torture, les exécutions extra-judiciaires et sur le phénomène des disparitions forcées principalement en recueillant et en diffusant des témoignages de victimes.

C'est en décembre 1994, quand trois personnes armées s'étaient présentées à son domicile pour l'assassiner que Salah Eddine Sidhoum avait décidé d'entrer en clandestinité. Durant cette période de neuf ans, sa famille a été l'objet d'actes de harcèlement que l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme n'a pas manqué de souligner par des appels.

Pour remercier les familles de leur appui, Salah Eddine Sidhoum s'est rendu le 20 novembre, au siège de SOS Disparu(e)s.

3 NOVEMBRE 2003. ASSEMBLEE GENERALE DU COLLECTIF DES FAMILLES DE DISPARUS

Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité. Après une présentation succincte des activités, l'accent a été mis sur le soutien juridique apporté aux familles en Algérie. En 2002, l'association avait en effet réussi à mobiliser trois avocats pour accompagner les familles de disparu(e)s dans leurs démarches auprès des institutions.

Les membres du CA ont de nouveau exposé les principes de base décrit dans le mémorandum rédigé par les huit comités régionaux qui s'étaient rencontrés à plusieurs reprises et remis le 5 septembre 2002 au président de la CNCPPDH, Farouk Ksentini, qui s'était engagé à le transmettre au Président de la République. Il semblerait qu'à la suite des revendications des familles de Disparu(e)s, Farouk Ksentini ait proposé de mettre sur pied une commission d'enquête qui lui aurait été refusé...

Le débat a ensuite porté sur le programme d'action pour l'année 2004. Il a été question de la charge de travail du Collectif et des difficultés que la structure rencontrait pour obtenir des subventions. Nassera Dutour a ensuite présenté l'ensemble du travail réalisé par deux stagiaires et une bénévole de la ligue des droits de l'Homme durant l'été. Ces trois personnes ont procédé à la vérification des dossiers, mis à jour les listes de disparu(e)s, réalisé un site Internet et des statistiques en tenant compte de certains paramètres (âge du disparu, ville, lieu, et date de l'enlèvement.) L'élaboration d'un document de synthèse est en cours.

Driss El Yazami, membre du Collectif, a soulevé la question de la faiblesse des retombées des actions pour les disparu(e)s et pense qu'elle est due au fait que toutes les initiatives sont menées de l'extérieur du pays.

En conséquence, il est apparu nécessaire de former une stratégie d'alliance au sein de la société algérienne pour faire du problème des disparitions un véritable argument politique dans la perspective de l'élection présidentielle de 2004.

Ensuite, il a été essentiellement question de la commission ad hoc établie par le Président de la République algérienne par décret du 14 septembre 2003 pour résoudre le problème des disparitions forcées ou involontaires. Après concertation, il est apparu que cette commission pêchait par insuffisance car elle n'avait aucun pouvoir d'investigation. Le Président Abdelaziz Bouteflika, l'a affirmé haut et fort, cette commission « ne peut pas être conçue comme une commission d'enquête qui se substituerait aux autorités administratives et judiciaires compétentes » (...) et ne sera qu'un centre de gestion et une interface entre les pouvoirs publics et les familles concernées ».

Après ces allégations, il s'est agi de déterminer les moyens susceptibles de contraindre le gouvernement à mettre en place une véritable commission d'enquête nationale qui serait composée d'avocats, d'intellectuels, de juristes, de personnalités algériennes, de représentants d'associations de familles de disparu(e)s et d'envisager la tenue d'un séminaire en France et en Algérie.

Nicole Pignon, chargée du programme Maghreb/Moyen-Orient a proposé de déléguer en partie le soutien juridique au cinquante groupes d'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) qui souhaitent apporter une contribution à l'action du Collectif.

Nicole Pignon et Myriam Blein du Comité Exécutif de l'ACAT ont également et brièvement présenté la nouvelle campagne sur les disparitions forcées que l'ACAT projette de mettre sur pied dès 2004, et pour laquelle l'organisation de conférences-débats et divers projets de manifestations sont à l'étude.

PROJET DE SEMINAIRE

Après l'assemblée générale du 3 novembre, le conseil d'administration s'est réuni le 24 novembre pour consolider l'idée du projet de séminaire évoqué pendant l'assemblée générale.

D'une manière générale, ce projet de séminaire constituerait une base de discussion et de réflexion sur l'établissement d'une véritable Commission nationale pour la Vérité et la Justice. Les membres ont évoqué l'idée d'un « contre mécanisme ad hoc » constitué notamment de juristes et d'experts des droits de l'Homme.

Pour cela, il a été décidé qu'un document de synthèse retraçant brièvement l'évolution du traitement des dossiers de disparitions forcées ou involontaires par les autorités algériennes serait rédigé. Ce document devrait être transmis avec l'ensemble du projet au Centre international de justice transitionnelle (ICJT) basé à New York dont un membre du Collectif a rencontré le directeur du programme Maghreb/Moyen Orient, Hanny Megally, qui a manifesté de son intérêt au soutien du projet.

Les membres présents se sont mis d'accord sur l'idée d'un séminaire « fermé » regroupant une quarantaine de personnes. Ce caractère restreint a été retenu pour inciter certaines personnalités algériennes, et plus particulièrement les responsables de parti, à répondre positivement à l'appel en leur assurant la discrétion des débats.

Il a semblé important de demander la participation, entre autres, de Ali Yahia Abdenour, président de la LADDH, de Areski Aït Ouazou, représentant du bureau du FLN, et du président de la CNCPPDH, Farouk Ksentini. La présence de la FIDH, de l'ACAT, d'AI et de France Liberté étant naturellement prévue ainsi que celles du responsable du Bureau Algérie de la Commission européenne et du représentant du Ministère français des Affaires Etrangères.

AMNESTY INTERNATIONAL

« BAS LES MASQUES, ENSEMBLE POUR LA VERITE ET LA JUSTICE »

L'année 2003 a été marquée par les festivités de l'année de l'Algérie en France. Les associations

de défense des droits de l'Homme et notamment Amnesty International avec le Collectif des familles de disparu(e)s ont décidé d'organiser un contre événement ponctué de manifestations et de débats autour du thème « Année de l'Algérie et les droits de l'Homme? ».

Les groupes d'Amnesty de la France entière ont répondu favorablement à cette initiative et préparé de nombreuses manifestations dans plusieurs villes (Marseille, Valence, Lyon, Rennes...). Une pétition a également été lancée par la section française d'Amnesty International auprès des groupes pour exiger de véritables commissions d'enquête dans le traitement du phénomène des disparitions forcées.

Le groupe 282 des Monts du Lyonnais, par exemple a organisé une semaine de rencontres du 16 au 22 novembre 2004. Nassera Dutour, porte-parole du Collectif des familles de Disparu(e)s s'est exprimée sur le phénomène des disparus et la réalité quotidienne du peuple algérien en proie à un pouvoir arbitraire. En menant cette action, le groupe 282 s'est notamment attaché à sensibiliser aux droits humains et au respect de la liberté d'expression dans les établissements scolaires de la région.

A cet effet, la porte-parole du Collectif et Lionel Rousselet, président du groupe 282 se sont adressés à un millier d'élèves de différents établissements pour leur décrire la situation politique, socio-économique et historique qui ont provoqué cette crise des droits humains dans le pays. Parmi les nombreux intervenants, Mireille Boisson, membre du Comité exécutif International d'Amnesty a souligné l'importance de la sensibilisation des jeunes considérée comme une question transversale dans la globalité de l'action d'Amnesty.

Par le biais d'activités culturelles, les habitants de la région ont été sollicités à cette action d'ouverture sur une Algérie méconnue (musique, théâtre, gastronomie).

Pour clôturer la semaine des Monts du Lyonnais, un concert et un film « Rachida », qui traite de la période de conflit et des exactions commises par les groupes armés entre 1996 et 2002 a été projeté et suivi d'un débat où sont intervenues Lise Martinet, coordinatrice du programme

Algérie d'Amnesty International et Dalila Meziane, ex-avocate au barreau d'Alger, titulaire d'un prix international des droits de l'Homme. Cet événement « Année de l'Algérie et les droits de l'Homme ? » s'est soldé par une couverture médiatique d'envergure et la signature de 45000 personnes qui ont répondu à la pétition.

Rassemblement devant l'Ambassade d'Algérie

Pour la clôture de « l'année de l'Algérie en France », Amnesty International/section française et le Collectif avaient décidé d'interpeller l'ambassadeur d'Algérie par une lettre sollicitant un entretien.

Cette demande restée sans réponse a obligé le collectif et AI à organiser une manifestation le 15 décembre 2003 devant l'ambassade et une délégation a réitéré le vœu d'être reçue. Au motif que son emploi du temps ne le permettait pas, les signatures de la pétition ont été remises sur le pas de porte à un fonctionnaire qui a promis de les transmettre. En symbole de l'impunité et du mutisme des autorités algériennes sur le phénomène des disparitions, les manifestants portaient des masques et des capes blanches.

(Photos du rassemblement sur le site : www.disparus-dz.org)

« Tapage sur la voie publique »

Le 4 octobre 2003 des mères de disparus ont été jugées et condamnées à payer une amende de 1000 dinars pour tapage sur la voie publique par le tribunal de Benzerdjeb à Oran.

Le mercredi 9 juillet 2003, alors que les mères de disparu(e)s de la wilaya d'Oran terminaient leur rassemblement hebdomadaire devant le Tribunal d'Oran, deux individus en civil ont brutalement saisi l'une d'elles, Setti Bouteiba, et l'ont traînée jusqu'à leur véhicule.

Alors que parallèlement d'autres personnes, dont on ne sait si elles appartenaient à des services officiels, arrêtaient six autres mères de disparus dont Mama Mekalèche et Bakhta âgées respectivement de 75 et 82 ans. Sept femmes au total ont été conduites au commissariat de police du deuxième arrondissement d'Oran où elles ont été

entendues puis placées en cellule. A l'arrivée du commissaire divisionnaire accompagné de deux officiers, elles ont été libérées munies d'une convocation les enjoignant de se présenter le 12 juillet 2004 à neuf heures au commissariat central.

Le jour de la convocation, elles se sont présentées au commissariat central d'où elles ont été emmenées au tribunal de Benzerdjeb à Oran. Le procureur leur a demandé de cesser de faire les rassemblements hebdomadaires, leur assurant que le traitement des dossiers de leurs enfants disparus était en voie de résolution. Ces sept femmes ont été invitées à revenir l'après-midi pour retirer les convocations à comparaître le 4 Octobre 2003.

Vingt plaintes de familles

Le Collectif et SOS Disparu(e)s, de plus en plus sollicités par des familles, sont entrés en relation avec des parents de proches de disparu(e)s de la commune de Koléa. Ces dernières ont demandé un accompagnement juridique pour instruire les dossiers de plaintes de vingt personnes disparues du village de Aïn Lahdjer où 82 personnes ont été arrêtées dans les années 90. A l'origine de ces disparitions, un garde communal appelé Gherdis et le gendarme Zoubir accompagnés de militaires ou de gendarmes ont été formellement désignés. Ces deux hommes sont connus pour avoir semé régulièrement la terreur auprès des habitants.

CAS Abdelkader Mezouar

Chronique du harcèlement d'une famille de disparu

Abdelkader Mezouar, né le 6 mars 1959, un mécanicien célibataire domicilié à Aïn Taya à Boumerdès est enlevé le 2 juillet 2002 par quatre personnes armées qui circulaient à bord d'un véhicule de marque Renault Clio de couleur bleu.

Cet enlèvement a lieu à 7 heures le matin en présence du neveu âgé de 8 ans dans le garage qui abrite aussi le logement du disparu.

D'après le garçon, Abdelkader Mezouar a reçu des coups de barre de fer avant d'être menotté puis enlevé. Au passage, les auteurs de l'enlèvement emportent divers documents et

factures ainsi qu'une machine à écrire et le cachet de la société ainsi que le véhicule du disparu.

Une semaine après, ce sont encore des gendarmes qui saisissent le matériel professionnel dans le garage, ferment le local et interdisent l'accès à la famille..

A la gendarmerie de Hraoua où le père se présente quelques jours après, un officier supérieur de la brigade lui annonce que son fils est suspecté d'avoir apporté un soutien logistique à des groupes armés. Ce jour-là, le capitaine de la brigade est en possession de la pièce d'identité d'Abdelkader Mezouar et lui affirme qu'elle a été trouvée à quelques mètres du lieu de l'enlèvement.

Le 29 juillet 2002 deux personnes à bord d'une Renault Clio, immatriculée à Alger, interpellent le père dans la rue et lui annoncent que son fils est en vie et qu'il est détenu au secret dans une caserne de la sécurité militaire sans préciser si c'était à Châteauneuf Bouzareah ou à Hydra. Ces personnes ont affirmé qu'il était inutile de le chercher sous son identité réelle car Abdelkader Mezouar est « écroué » sous une identité fictive.

Le 6 janvier 2003, le père reçoit une convocation manuscrite sans cachet officiel lui demandant de se présenter à la gendarmerie de Hraoua où l'officier lui demande de reprendre le véhicule de son fils, saisi auparavant et que l'officier de gendarmerie a utilisé pendant six mois. Naturellement, le père refuse de récupérer la voiture.

Le 9 janvier 2003, ce sont des gendarmes de Hraoua, qui se rendent au domicile du père et menacent de mettre le véhicule en fourrière s'il ne le récupère pas. La voiture sera finalement enlevée des locaux de la gendarmerie et mise en fourrière, le 16 février 2003.

Après la parution d'un article dans le quotidien El Youm qui relate les circonstances de la disparition, le père de la victime est convoqué au Tribunal de Rouiba. Il est interrogé ainsi qu'un voisin, Slimani Rachid qui avait eu un différent avec le disparu devant des témoins. Slimani Rachid l'avait menacé de mort car il refusait de lui céder son local professionnel.

Les services du DRS (Département du renseignement et de la sécurité) se manifestent aussi au domicile du père et l'emmènent à la caserne de Ben Aknoun où il est interrogé toute la journée. On lui demande de revenir accompagné de témoins. C'est ce qu'il fera le lendemain accompagné des sept personnes présentes lors de l'altercation entre Slimani Rachid et Abdelkader Mezouar. Une semaine avant sa disparition, la victime avait affirmé à sa famille que s'il lui arrivait malheur, Slimani Rachid devait être considéré comme responsable. (Slimani Rachid est connu des services de police. Vingt ans auparavant, il a assassiné sa fille âgée de 22 ans qu'il avait ensuite enterrée dans son jardin.)

Après avoir épuisé tous les recours auprès des institutions compétentes, Ahmed Mezouar n'a qu'une réponse de la Commission nationale Consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme qui certifie que Abdelkader Mezouar « a disparu dans des conditions obscures et qu'il a été enlevé par des « inconnus »...

Collecte de dons

SOS Disparu(e)s a mené une campagne pour récolter des dons de nourriture, vêtements, jouets à l'intention des familles de disparus et de leurs enfants.

A cette occasion les membres du bureau ont eu l'occasion de rencontrer des responsables des scouts musulmans d'Algérie, le Président Nourredine Benbraham ainsi que Mohamed Boualegue et Abderrahmane Arar, et par leur intermédiaire, ont été mis en relation avec des représentants de l'Unesco.

Cette campagne a donné ses fruits et des dons sont parvenus par l'intermédiaire des scouts musulmans. La demande étant beaucoup plus importante que l'offre, les associations se chargent d'ores et déjà de renouveler ce type d'opération pour aider un nombre plus important de familles.

En Bref

18 et 19 octobre 2003

Des membres de SOS Disparu(e)s ont répondu à l'invitation de l'Institut National Démocratique pour les affaires internationales ; une organisation non-gouvernementale et pris part à

des ateliers sur le thème : « Les campagnes de plaidoyer efficace » ; premier atelier d'une série d'activités destinées à des organisations de la société civile qui mènent des actions de sensibilisation sur les questions d'intérêt national.

10 décembre 2003

Le premier secrétaire du Front des forces socialistes, Hocine Aït Ahmed a invité des membres de SOS Disparu(e)s à une conférence animée par Ali Yahia Abdenour, président de la LADDH au centre international de la presse à Alger. Thème : « droits de l'Homme : discours et réalité »

15 décembre 2003

A l'occasion de la visite de USHI Eid, ministre délégué au ministère fédéral de la coopération économique et du développement, l'ambassadeur d'Allemagne Wolf Kischlat a invité Fatima Yous, président de SOS Disparu(e)s et Nasséra Dutour à une rencontre informelle durant laquelle le phénomène des disparitions forcées a principalement été évoqué.

16 décembre 2003

Mohamed Himeur, journaliste à la British Broadcasting corporation a été reçu au siège de SOS Disparu(e)s pour recueillir des informations sur l'avis des familles au sujet du projet d'établissement par le gouvernement du mécanisme ad hoc.

27 décembre 2003

Sur l'initiative de la Ligue algérienne de défense droit de l'Homme, une conférence a eu lieu au siège national de la ligue. Des membres de SOS Disparu(e)s ont participé dont une délégation des familles de Rélizane en présence de El Hadj Smaïn, président de la section LADDH de cette wilaya.

31 décembre 2003

La veille du Jour de l'An, les familles ont organisé un rassemblement devant la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'Homme. Les quelques deux cents personnes qui ont participé à cet événement ont donné un caractère symbolique à ce regroupement silencieux en allumant des bougies devant le siège de la CNCPPDH.